

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 avril 2002
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 12 avril 2002, adressée
au Président du Conseil de sécurité
par le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 27 décembre 2001 (S/2001/1282), par laquelle je transmettais un rapport présenté par Sri Lanka au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec le concours de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter Sri Lanka à lui présenter une réponse sous la forme d'un rapport complémentaire d'ici le 8 juillet 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(Signé) Jeremy **Greenstock**

